



## frais de jugement suite à une acquisition pour location

Par **romeo84**, le **01/10/2010** à **15:04**

j ai acquis un bien immobilier en 2001 pour le louer. depuis cette date j étais en procès avec le vendeur . le jugement vient d'être rendu et me condamne à verser un somme de dommage et intérêt.

ma question est la suivante cette somme est elle déductible des revenus fonciers ?

si oui j envisage de faire un prêt in fine pour rembourser afin de déduire également les intérêts d 'emprunt .

est ce la bonne solution ?

Par **loe**, le **01/10/2010** à **21:09**

*cette somme est elle déductible des revenus fonciers*

Cela m'étonnerait fortement, vu la liste mentionnée sur la déclaration de revenus fonciers.

Pourquoi n'appellez vous pas simplement l'hôtel des impôts de votre domicile ? Les N° de téléphone figurent sur votre déclaration ou l'avis d'imposition.